



Pension alimentaire enfant de 15 ans

Par **celcyr**, le **08/10/2013 à 10:40**

Bonjour,

Mon ex-compagnon et moi-même avons exercé une garde alternée pour notre fils pendant 12 ans et désormais celui-ci veut vivre avec son père.

J'essaie de me fier à la grille des barèmes pour fixer la pension alimentaire mais sachant que mon fils a 15 ans est-ce que je ne dois pas verser plus?

En sachant que j'ai déclaré l'année dernière 21000 euros sur l'année, que j'ai trois enfants en tout, et que la garde serait classique, à combien pouvez-vous estimer le montant de cette pension? Sur la grille je devrais verser 130 euros environ

2ème question, si on ne passe pas par un JAF est-ce que je pourrais déduire tout de même cette pension de mes impôts?

Merci de prendre le temps de me répondre.

Bonne journée